

# Location de salles pour les particuliers

**La Ville de Nantes dispose de locaux de tailles diverses, ouverts à la location et répartis dans les 11 quartiers nantais.**

Ces salles sont ouvertes à la location pour les particuliers pour l'organisation de leurs événements familiaux et/ou de temps conviviaux. La location de salles est ouverte aux particuliers du vendredi soir au dimanche soir. Les réservations sont ouvertes un an à l'avance.



**14 550**

réservations ponctuelles  
enregistrées chaque année

dont :

75% pour les associations

5,5% pour les particuliers

19,5% pour les sociétés et organismes

Le prix de location de la salle est fonction de sa vocation et de sa capacité.

## MODALITÉS DE RÉSERVATION

Direction vie associative

Service locaux associatifs et réservations de salles

5 rue Célestin-Freinet - Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage – 44200 Nantes

Accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et 13h45 à 17h30

Accueil téléphonique au 02 40 41 31 60 du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30

Accès en transport en commun : ligne 4 arrêt Île de Nantes / C5 arrêt Conservatoire

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : 2 places de stationnement dédiées devant le bâtiment

# Grille tarifaire de location de salle pour les particuliers

Catégories de salles	Type de salles	TARIFS		PÉNALTÉS	
		Tarif horaire	Arrhes	Forfait non respect du règlement, ménage non fait	Dépassement horaire prix de l'heure
1	Petites salles	6 €	20 €	75 €	50 €
2	Salles polyvalentes	14 €	50 €	150 €	100 €
3	Salles à rayonnement Nantais	20 €	70 €	200 €	150 €
4	Salle Nantes Nord et Salle Nantes Erdre*	80 € avec cuisine 70 € sans cuisine	30 %	250 €	200 €

\*Caution (forfait) 500 €



## DEMI-TARIF ET DURÉE DE LOCATION

- Demi-tarif pour montage et démontage en dehors du jour même de la manifestation
- Demi-tarif à partir du 2<sup>e</sup> jour pour des locations sur plusieurs jours consécutifs
- Facturation de l'occupation du sol (stockage matériel, mobilier...) jusqu'à 22h
- Toute heure commencée est due
- Durée minimale de location pour les salles de catégories 1, 2 et 3 : 4h en semaine et 3h le week-end
- Durée minimale de location pour les salles de catégorie 4 : 4h



## ARRHES

- Salles de catégories 1, 2 et 3, les arrhes sont demandées pour toute réservation supérieure à 6h
- Salles de catégorie 4 :
  - Les arrhes sont systématiquement demandées quelle que soit la durée de la réservation
  - Le solde doit être réglé 15 jours avant l'occupation de la salle
  - Une caution non encaissée de 500 € sera demandée lors de la réservation et restituée après la manifestation hors dégradation
- Les arrhes ne sont pas restituées en cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur



## PÉNALTÉS

Afin de garantir la tranquillité des riverains des salles et de préserver le patrimoine associatif d'éventuelles dégradations, le montant des pénalités appliqué en cas d'éventuel manquement a été significativement ré-évalué.

### Nous contacter